



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte



COMITE SYNDICAL

Mardi 15 juillet 2025 – 19H00

MARCILLY-EN-GAULT

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mardi quinze juillet deux-mille-vingt-cinq à 19 heures 00, à Marcilly-en-Gault, à la salle des fêtes, 86 route de Loreux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, Mme Virginie VERNERET, (Conseillers départementaux), Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Thierry PFOHL (Chaon), , M. Patrice PAUL, Mme Emilie CUVILLIER (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), , M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), Mme Annick CHARBONNIER, (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), , Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Claude CLÉMENT, M. Alain CHAUVET (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, Mme Chantal COUTAUD (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Laurent LEROUX (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), M. François BARDON, M. Pierre BABIN (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Nicolas DEGUINE, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villenay), M. Christian MAUCHIEN, M. Olivier RICHER (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron)

Etaient absents excusés : Mme Tania ANDRÉ (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL (CCSR), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN (Chaon), M. Francis VALTER (Chaumont-sur-Tharonne), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, M. Thierry PASCAULT (Millançay), M. Adrien SABOUREAU, M. Ludovic JOUANET (Orcaay), M. Michel GIRAUDON (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD (Saint-Viâtre), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), Mme Chantal MEERSSCHAUT (Souvigny-en-Sologne), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Jean-François LAHAYE (Vouzon),

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : M. Laurent CARNOY

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 44

Nombre de votants : 44

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : le 11 juin 2025 et de l'**ordre du jour :** le 7 juillet 2025

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, directrice, et Mme VENON, assistante de direction du Pays de grande Sologne.

Monsieur le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h00.

Puis, il :

- Excuse Cécile CAILLOU ROBERT, conseillère régionale, conseiller départemental.
- Remercie Christophe THORIN, Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et conseiller départemental, et Virginie VERNERET, conseillère départementale, pour leurs présences.
- Fait ensuite appel à candidature pour nommer un secrétaire de séance. M. Laurent CARNOY, représentant la commune de Lamotte-Beuvron, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- Soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 à LAMOTTE-BEUVRON, et présente l'ordre du jour.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR :

1. **RAPPORT D'ACTIVITE 2024** (délibération n°2025-15)
2. **BILAN DU VILLAGE SOLOGNE AU GAME FAIR 2025, LES 13, 14 et 15 JUIN**
3. **CRST – A VOS ID**
 - Validation du projet de bilan à mi-parcours du CRST 2022-2028 (délibération n°2025-16)
 - Vote en Bureau d'un dossier A Vos ID : création d'un centre culturel à Pierrefitte sur Sauldre (UCPS)
2. **APPROBATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT** (délibération n°2025-17)
3. **RESSOURCES HUMAINES** : création de deux postes de catégorie A (attaché territorial) à temps complet, sur des missions de développeur territorial (délibérations n°2025-18 et n°2025-19)
4. **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES** : point LEADER, point CLS, Projet Sportif de Territoire (création d'un annuaire sportif)

1°) RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Le Président indique aux délégués que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président en séance publique.

Le Président, Pascal BIOULAC, rappelle aux élus présents que le rapport d'activité du syndicat mixte a été envoyé par mail à tous les membres du comité syndical le 7 juillet dernier.

En 2024, le Pays de Grande Sologne a travaillé sur les projets et dossiers suivants :

- **Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028**. Il donne lecture de l'ensemble des dossiers aidés financièrement par le CRST et votés par les membres du Bureau du Pays de Grande Sologne ;
- **L'organisation d'un village Sologne à l'occasion du Game Fair 2024** ;
- **Le suivi et le pilotage du programme PVD** par la chargée de mission, Camille Massias, pour les communes de Neung-sur-Beuvron, Salbris et Lamotte-Beuvron avec l'accueil d'une nouvelle chargée de mission ;
- **Le Contrat Local de santé** : présentation du diagnostic territoriale de santé et recrutement de la coordinatrice CLS le 1^{er} décembre 2024 ;
- **SCoT de Grande Sologne** : approbation et publication du SCoT le 3 août 2024
- **Dispositif LEADER 2023-2027** : suivi du dispositif et animations organisées en 2024 ;
- **Le Projet Sportif de Territoire « La Grande Sologne, le Sport au Cœur ! »** : suivi du plan d'actions, newsletters, achat d'une exposition, rencontre annuelle avec les clubs, et formations à l'attention des dirigeants et bénévoles des clubs.

Le Président demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques à formuler. Il indique aux membres de l'assemblée que, conformément à la réglementation, il est nécessaire de prendre acte par délibération du rapport annuel 2024.

Il soumet le rapport au vote des délégués.

DELIBERATION N°2025-15 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

2°) BILAN GAME FAIR 2025

Le Président remercie l'ensemble des élus du Pays pour l'aiguillage des fonds européens LEADER sur ce projet de Village Sologne, qui a rencontré un grand succès.

Il précise que 24 des 25 communes étaient présentes à l'inauguration du vendredi 13 juin, ce qui prouve l'engouement et l'importance de cette manifestation pour le territoire.

Il précise que tous les élus présents sont passés voir les producteurs et les stands.

Des retombées économiques, d'abord, pour les exposants mais également pour les hébergeurs et restaurateurs de la Grande Sologne et plus loin encore. Le Président précise que les agriculteurs du Village Solognot lui ont fait part de leur enthousiasme et qu'ils étaient ravis de cette édition.

Le village a accueilli cette année de nouvelles animations et de nouveaux stands dont l'Atelier du Loup et le simulateur de golf de Selles Saint Denis (à la demande de Stéphane Leroy), dont le gérant, Marc Brossard, était ravi de sa participation.

Puis, le Président laisse la parole à Adeline KANENGIESER, directrice, pour présenter le bilan de l'évènement.

Celle-ci indique que cette année encore a connu un record avec 106 300 entrées contre 101 400 l'an dernier.

- **Organisation du Village Sologne porté financièrement par le Pays** et organisé par les services du Pays de Grande Sologne, avec une demande de fonds LEADER 2023-2027.
- **Présentation du projet** au comité technique et en réunion de présentation à l'ensemble des participants et des stands le 2 avril 2025 à Lamotte-Beuvron, puis en comité de programmation leader le 22 avril 2025 (pour un montant d'environ 60 000 € HT) à Neung-sur-Beuvron. Présentation du futur village à l'ensemble des élus en comité syndical le 31 mars 2025 (autorisation de demande de subvention LEADER adoptée à l'unanimité – délibération n°2025-09).
- **Thématique du Village** : Les Paysages comestibles, gastronomie et terroirs.
- **Animations 2025** : apéritif et dégustation de produits locaux offerts par l'association du Village Solognot à l'occasion de l'inauguration du village Sologne le vendredi 13 juin au soir (plus de 250 personnes présentes). Le syndicat des agneaux de Sologne a offert 2 agneaux grillés et a proposé de la dégustation de 200 steaks hachés d'agneau cuits sur braseros tout au long du week-end. Dégustation de gibier grillé sur brasero par l'Atelier du Loup. Dégustation de Fuzelien par la Confrérie, dégustation de Tarte Tatin par les ambassadeurs. Animation golf avec MB Centre de Selles Saint Denis. Atelier pédagogique du conservatoire de l'abeille noire et dégustation de miel. Stand commun

des maisons à thème valorisant le patrimoine gastronomique de Sologne avec scénographie commune.

- **Création graphique** de l'ensemble du Village Sologne réalisée par les services du Pays : signalétique, affichage, création des panneaux d'exposition des recettes de cuisine et des grandes bâches sur l'histoire de l'agriculture et de l'alimentation en Sologne.
Pour info : **le Pays met à disposition de l'ensemble des communes qui le souhaitent, gratuitement**, à l'occasion de leur foire de village ou autre évènement, **l'ensemble des panneaux de recettes de cuisine solognotes** (120 cm * 80 cm), par simple convention de prêt (à l'image de l'exposition sur l'histoire des JO et du sport).
- **Pour rappel, liste des exposants** : office de tourisme Salbris, office du tourisme Lamotte Beuvron, Maison du Braconnage, Maison du Cerf, Maison des Etangs, GRAHS, confrérie du Fuzelien, confrérie des mangeux d'pâté de citrouille, les ambassadeurs de la Tarte Tatin, Village Solognot (Blandine Terrier, Nils Aucante, Jeanne Hermant, Franck Baechler, Florent Leprêtre, Yann Perrot et Aline Chauffeton, Eric Guillonnet, Christophe Sellier, Vincent Cailleau, Raphaël Barry), conservatoire de l'abeille noire de Sologne, syndicat des agneaux de Sologne (Dominique Bouvaut, Eloi Primaux, Louis Xavier De Laage de Meu), Aux fils des toisons, Atelier du Loup, golf MB Centre.

Le Président reprend la parole et explique que les 3 Maisons à thèmes ont proposé un stand commun cette année, qui a beaucoup plu au public avec une très jolie scénographie.

Il rappelle les temps du village avec les 2 inaugurations : l'inauguration du village Sologne du vendredi 13 juin avec plus de 250 personnes présentes, et l'inauguration officielle du salon le samedi 14 juin en présence de 5 parlementaires, du Président de la Fédération Française des chasseurs et d'une délégation chinoise.

Pascal BIOULAC, Président, indique que dès la rentrée de septembre 2025 il faudra travailler à la reconduction ou non de cette manifestation, qui demeure une formidable vitrine pour la Sologne, avec plus de 100 000 visiteurs en 3 jours. Il précise que ce sujet a déjà été abordé en réunion de Bureau le 2 juillet dernier.

Il demande ensuite s'il y a des questions ou des commentaires. Pas de question ni commentaire.

3°) CRST/A VOS ID

A. VALIDATION DU BILAN MI-PARCOURS

Le Président indique que le contrat en cours, d'une durée de 6 ans, fait l'objet d'un bilan à mi-parcours depuis le 1^{er} février 2025. Cette étape est l'occasion d'analyser la consommation des crédits et d'envisager des réaffectations entre axes et entre fiches actions.

Il précise que le document communiqué par mail le 7 juillet à l'ensemble des élus du comité syndical a déjà été travaillé à plusieurs reprises et présenté en comité syndical le 31 mars dernier. Ce bilan mi-parcours a été simplement ajusté en fonction des allers-retours techniques entre le Pays et la Région Centre Val de Loire.

Le Président rappelle aux élus les grandes orientations et les principes validés en Bureau de Pays pour définir la méthodologie de 2^e phase de CRST : les projets présentés pour 2025-2028 devaient en être à un stade AVP ou AO.

POUR RAPPEL : l'enveloppe globale du CRST 2022-2028 s'élève à 6 386 000 €, dont certains crédits incompressibles :

- Enveloppe réservée pour le pôle de centralité : 290 000 €
- Enveloppe animation-gestion : 300 000 €
- Enveloppe A Vos ID : 350 000 €

TOTAL CREDITS ENGAGES CRST BILAN MI PARCOURS 2022-2025 : 3 993 386 € (taux engagement 62,53 %).

Le Président précise que la nouvelle mouture du CRST stabilisé et négocié avec la Région le 3 juillet à l'hôtel de Région d'Orléans en présence d'Agnès THIBAUT et Alexandre AVRIL, a été communiquée par mail à l'ensemble des membres du comité syndical le 7 juillet dernier. Il rappelle les grands projets structurants qui seront financés durant la 2^e phase du CRST : MSP de Dhuizon, MSP de Lamotte-Beuvron, halle de Salbris, maisons des services publics de Lamotte-Beuvron (pôle de centralité) notamment.

Puis, il laisse la parole à Agnès Thibault qui ajoute que les relations entre la Région et le Pays sont très bonnes et qu'il y a une volonté commune de travailler au développement du territoire. Elle précise que le contrat stabilisé sera présenté avant vote en commission permanente régionale le 18 septembre prochain à 16 h à la Région.

Le Président demande aux membres du comité syndical s'il y a des questions, et soumet pour validation le projet définitif.

DELIBERATION N°2025-16

APPROBATION DU BILAN A MI PARCOURS DU CRST 2025-2028 – 2^e PHASE

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

B- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A VOS ID – CREATION D’UN CENTRE CULTUREL DE LA SOLOGNE A PIERREFITTE SUR SAULDRE – UCPS

Le Président informe les membres du comité syndical de l’attribution de la subvention suivante lors de la dernière réunion de bureau le 2 juillet, au titre du dispositif A Vos ID :

- **Objet de la demande** : achat de l’ancien bar « le Pause-Café » à Pierrefitte sur Sauldre par l’UCPS, pour le transformer en siège de l’association (actuellement installée à La Marolle en Sologne).
- **Montant total des dépenses** : 101 282 € (achat : 92 000 € ; frais d’acquisition : 8 200 € ; frais ouverture emprunt : 1082 €).
 Dépenses éligibles : 92 000 € HT ;
Taux d’aide A VOS ID – 40 % : 36 800 €
 Pour mémoire - enveloppe A VOS ID du Pays de Grande Sologne 350 000 € - Consommés 86 700 € environ – Restes à engager : 263 300 €.

4°) PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Président rappelle que, conformément à l’article 1 L. 5741-1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du syndicat mixte du Pays réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Il est consulté sur les principales orientations du Pays de Grande Sologne, lors de l’élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d’intérêt territorial.

Considérant la nécessité de renouveler les membres de cette instance, autrefois appelé comité 21, le Pays de Grande Sologne a sollicité les représentants des 3 communautés de communes en Bureau pour qu’ils lui fassent part de noms de représentants susceptibles d’être intéressés pour participer à cette instance.

Le Président informe qu’à la suite des différents retours des représentants des communautés de communes, 39 noms ont été proposés.

Le Président rappelle aux élus que la liste des membres du conseil de développement a été envoyée à tous par courriel le 7 juillet dernier. Il indique que cette assemblée ressemble au Conseil économique et social de la Région.

Il donne lecture de l’ensemble des noms et propose de retenir ces personnes comme membres du Conseil de développement :

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE		
Structure représentée	Nom	Siège géographique
FFE	Cécilia DO TEGGOUR	Lamotte-Beuvron
EHPAD Orée des Pins	Isabelle LEDUC	Neung sur Beuvron
IMDS	Stanislas TAKOUGNADI	Lamotte-Beuvron
CROS CVL	Yohan KORMAN	Région CVL

Fédération des chasseurs du 41	Gilles PAJON	Loir et Cher
Angus de Sologne	Franck BAECHLER	Dhuizon
Fromage de chèvre	Jérémy JULIEN	Montrieux en Sologne
Fédération des pêcheurs du 41	Isabelle PAROT	Loir et Cher
RSN Nouan	Sébastien SALLÉ	Nouan le Fuzelier
Millancyclisme	Erwan GRUX	Millancay
Badminton Salbris	Cédric GROSJEAN	Salbris
Taekwendo Académie	Wilfried CARRION	Lamotte Beuvron
Rugby pôle Sologne	Robert BÉGUIN	Salbris
Syndicat du bassin du Beuvron	Maeva DELMOTTE	----
Syndicat de la Sauldre	Cédric SABOURDY	----
Syndicat des Agneaux de Sologne	Eloi PRIMAUX	Nouan-le-Fuzelier
Village Solognot	Blandine TERRIER	Vernou-en-Sologne
Center Parcs	David VINCENT	Chaumont-sur-Tharonne
SMICTOM (ambassadrice tri)	Lorène GRÉGOIRE	Souesmes
Association Ici en Sologne	Guillaume CHENUET	La Ferté Beauharnais
Atelier du Loup	Yves FORRESTIER	Salbris
Brasserie Art & Brew	Laurent ARTHUR	Lamotte-Beuvron
GRAHS	Chantal POUSSE	Lamotte-Beuvron
Tennis club Sologne des Etangs	Dominique DARCHIS	Neung sur Beuvron
Maison du braconnage	Noëlle GARDET	Chaon
Maison des étangs	Christian BREDÈCHE ou Colette BARATIN	Saint-Viâtre
Maison du cerf	Michèle LOMBARDI	Villeny
Ferme de Courcimont	Frédéric AUGER	Nouan-le-Fuzelier
MB Centre Golf	Marc BROSSARD	Selles Saint Denis
Offices Tourisme Sologne des Rivières	Iseult CARRÉ	Salbris
Office du tourisme Cœur de Sologne	Emmanuelle SOUNALET	Lamotte Beuvron
Artiste	Marie-Joelle CÉDAT	Vouzon
Aux deux longs becs	Hélène TUBACH	Lamotte-Beuvron
Aux fils des toisons	Alexandrine PARMENTIER	Sologne
Gîtes de Sologne	Jean François VERNUSSET	La Ferté Imbault
Les Alicourts	Jérôme DROUHIN	Pierrefitte sur Sauldre
Citoyen – membre SNI	Philippe BENGHEZAL	Selles Saint Denis
Etablissement Mont Evray	Amina CHBIHI	Nouan-le-Fuzelier
Camping Sunélia	Tonny JOUANNEAU	Nouan-le-Fuzelier

Le Président propose de laisser la possibilité à d'autres membres du territoire d'intégrer cette instance à l'avenir.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- **D'approuver** la composition des membres du conseil de développement,
- **D'autoriser** la possibilité à d'autres membres d'intégrer cette instance,
- **De donner** pouvoir au Bureau pour valider les nouvelles candidatures,
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents.

DELIBERATION N°2025-17**APPROBATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT****AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE****5°) RESSOURCES HUMAINES : PROPOSITION DE CREATION DE 2 EMPLOIS NON PERMANENTS SUR DES CONTRATS DE PROJET - CATEGORIE A**

Le Président du Pays propose la création de deux emplois non permanents sur des contrats de projet de 3 ans, catégorie A, à temps complet.

Ces 2 postes pourraient bénéficier des fonds européens LEADER (dans la limite de 80%), dans le cadre du dispositif des fonds européens LEADER, programmation 2023-2027.

1°) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUR UN CONTRAT DE PROJET – CATEGORIE A-TEMPS COMPLET SUR DES MISSIONS D'ANIMATION ET DE GESTION DU DISPOSITIF LEADER 2023-2027

Le Président rappelle que le Pays de Grande Sologne est l'instance juridique porteuse du programme européen LEADER 2023-2027. Le Pays de Grande Sologne est par conséquent habilité à présenter des demandes de subvention concernant l'ingénierie et l'animation de ce programme.

Le programme LEADER est géré par une Groupe d'Action Locale (GAL), dont l'instance décisionnelle, composée d'acteurs publics et privés, est le Comité de Programmation.

Le dispositif européen LEADER 2023-2027 de Grande Sologne, validé par le syndicat mixte (délibération n°2023-31 du 23 octobre 2023) et approuvé par la Région Centre-Val de Loire (délibération n°23.07.12.12 du 12 juillet 2023), gestionnaire du programme, s'intitule « La Grande Sologne, territoire résilient tourné vers l'avenir ». La stratégie se décompose en 3 grands axes et 6 fiches actions (dont la coopération et l'animation-gestion du programme). Elle suit comme fil rouge les 3 objectifs stratégiques régionaux :

- Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs ;
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie ;
- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique.

Les 6 fiches-actions du GAL de Grande Sologne se déclinent de la manière suivante :

- Pour une ruralité assumée et attractive,
- Pour une biodiversité sécurisant les milieux, les biens et les ressources,
- Pour une économie circulaire rurale et durable,
- Coopération interterritoriale,
- Coopération nationale et internationale,
- Animation-gestion du dispositif.

Ce dispositif, doté d'une enveloppe de 662 000 € pour la programmation LEADER 2023-2027 de Grande Sologne, nécessite une animation et une gestion à temps complet.

Conformément à l'article L332.24 du CGCT, pour animer et gérer cette mission, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet, catégorie A, cadre d'emploi des attachés territoriaux, pour une durée minimale de 3 ans, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé une fois pour mener à bien le projet.

La rémunération versée sera calculée par référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux, à laquelle pourra s'ajouter le RIFSEEP. Ce poste ouvre droit à financement.

Considérant que les tâches suivantes à accomplir pour mener à bien ces missions :

- Assurer la gestion des dossiers (instruction, conventionnement, avenant, paiement, etc),
- Répondre aux contrôles éventuels prévus par le programme LEADER,
- Accompagner les porteurs de projets souhaitant déposer une demande de subvention et à la bonne réalisation de leurs opérations dans le respect des obligations contractuelles,
- Assurer l'animation du programme (organiser et animer les réunions du comité de programmation, les réunions thématiques et techniques et renforcer l'accompagnement des porteurs de projets, notamment concernant la coopération LEADER),
- Lancer des Appels A Projets (AAP) en lien avec les thématiques du programme,
- Communiquer sur le programme,
- Organiser des événements, des actions de communication et de promotion du programme et des projets LEADER réalisés,
- Assurer le suivi, la gestion administrative et financière des enveloppes allouées au programme LEADER de Grande Sologne,
- Assurer la gestion réglementaire du programme LEADER 2023-2027.

Considérant les modalités d'évaluation :

Le chargé de projet sera évalué sur les objectifs inscrits dans la fiche de poste et liés aux différentes phases de pilotage des dispositifs et de leurs actions.

Considérant le contrôle du résultat :

En ce qui concerne le pilotage de cette mission, le contrôle des résultats s'effectuera annuellement au regard d'objectifs relatifs aux objectifs inscrits dans la fiche de poste.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- **D'autoriser** la création d'un poste non permanent sur un contrat de projet à partir du 1^{er} septembre 2025, catégorie A, attaché territorial, à temps complet 35/35^e, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **De prévoir** que l'agent contractuel sera recruté pour 3 ans à partir de la date de sa nomination, sachant que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans une limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans,
- **De prévoir** que lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (article 2 du décret n°2020-172 du 27 février 2020), sachant que cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat,
- **De valider** l'inscription des crédits correspondants,
- **De modifier** le tableau des effectifs,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents relatifs au contrat de projet.

**DELIBERATION N°2025-18 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUR UN CONTRAT DE PROJET - CATEGORIE A - TEMPS PLEIN – CHARGE DE PROJET DU DISPOSITIF LEADER
AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

2°) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET – CHARGE DE PROJET PAYSAGE, BIODIVERSITE ET TRANSITIONS

Les élus du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne ont validé, lors de l'adoption du budget primitif 2025 (le 31 mars 2025) la volonté de travailler à l'élaboration d'une charte paysagère à l'échelle du territoire.

Cet outil, au service des élus, permettra de renforcer l'attractivité du territoire et de définir les objectifs de qualité paysagère permettant de valoriser les villes et villages du territoire, d'encourager les actions en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion de la ressource en eau, de promouvoir une agriculture et une alimentation locale, et s'adapter au mieux transitions climatiques. Cette démarche invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanismes, mobilités, agriculture, biodiversité, transition climatique, etc) et repose sur :

- Un état des lieux des paysages et de leur dynamique sur le territoire du Pays,
- La formulation d'objectifs de qualité paysagère,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions.

Conformément à l'article L332.24 du CGCT, pour animer et gérer cette mission, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet, catégorie A, cadres d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux, pour une durée minimale de 3 ans, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé une fois pour mener à bien le projet.

La rémunération versée sera calculée par référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux, à laquelle pourra s'ajouter le RIFSEEP. Ce poste ouvre droit à financement.

Considérant que les tâches suivantes à accomplir pour mener à bien ces projets relèvent de la catégorie A, au grade d'attaché territorial ou ingénieur territorial :

- Formulation d'un diagnostic paysager et enjeux pour le territoire (travailler sur les thématiques clés de préservation de la biodiversité, de l'agriculture, d'urbanisme favorable à la santé, de renaturation des villes et villages du Pays de Grande Sologne),
- Formulation d'objectifs en matière de qualité paysagère, de biodiversité et de transitions : hiérarchiser les enjeux et faire émerger les thématiques de travail,
- Elaboration d'un plan d'actions (animation d'un copil paysage, biodiversité et transitions ; réalisation d'ateliers de concertation, rédaction du plan et d'un document cadre AgriSologne 2030, etc),
- Mise en œuvre du plan d'actions : accompagnement des communes et des porteurs de projets dans la mise en œuvre des projets,
- Sensibiliser et communiquer sur la préservation de la biodiversité, du paysage et des transitions à l'échelle du territoire : conception de supports de communication, communiquer sur les actions auprès des acteurs locaux et des habitants, organisation d'événements en lien avec ces thématiques.

Considérant les modalités d'évaluation :

Le chef de projet sera évalué sur les objectifs inscrits dans la fiche de poste et liés aux différentes phases de pilotage des dispositifs et de leurs actions.

Considérant le contrôle du résultat :

En ce qui concerne le pilotage des projets, le contrôle des résultats s'effectuera annuellement au regard d'objectifs relatifs aux missions inscrites dans la fiche de poste.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- **D'autoriser** la création d'un poste non permanent sur un contrat de projet à partir du 1^{er} octobre 2025, catégorie A, attaché territorial ou ingénieur territorial, à temps complet 35/35^e, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **De prévoir** que l'agent contractuel sera recruté pour 3 ans à partir de la date de sa nomination, sachant que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans une limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans,
- **De prévoir** que lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (article 2 du décret n°2020-172 du 27 février 2020), sachant que cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat,
- **De valider** l'inscription des crédits correspondants,
- **De modifier** le tableau des effectifs,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents relatifs au contrat de projet.

DELIBERATION N°2025-19**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT CATEGORIE A TEMPS COMPLET DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET – PAYSAGE-BIODIVERSITE ET TRANSITIONS****AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE****6°) QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES****• POINT LEADER :**

Organisation 2^e LEADER TOUR le 24 juin dernier : 31 membres présents cette année contre 20 l'année dernière. 10 personnes ne faisaient pas partie du comité de programmation LEADER. Programme de la journée du 24 juin : visite du C2RPS (centre régional des ressources patrimoniales de Sologne – mise à disposition des locaux par la ville de Lamotte Beuvron) par le GRAHS et présentation des story maps ; visite du cul d'loup de la Maison du Braconnage de Chaon et enfin, visite des parcours interactifs autour de l'étang des Levrys à Nouan le Fuzelier.

PLATEFORME FINANCIERE : le paiement des dossiers n'est toujours pas actif, ce qui handicape pour le moment le dépôt de projets. Le Pays attend les financements du poste de l'animatrice pour les années 2023 et 2024, de même 2 dossiers concernant la création d'un Village Sologne au salon de la chasse du Game Fair 2024 et 2025 ont été approuvés en comité programmation pour les années 2024 et 2025, mais toujours pas pris en charge financièrement.

- POINT CLS :** le plan d'actions est en cours de finalisation par la nouvelle coordinatrice CLS, Astrid LEVITTE-MULLER. Le CLS devrait être signé pour une durée de 4 ou 5 ans d'ici la fin de l'année 2025. Il laisse ensuite la parole à Guillaume GIOT, Maire de Neung sur Beuvron et membre du copil santé qui rappelle des objectifs du CLS : réduire les inégalités de santé et agir sur la prévention. Le CLS de Grande Sologne s'appuiera sur 4 axes validés par l'ARS et le COPIL santé du Pays : Axe 1 – agir pour sa santé au quotidien, Axe-2 activité physique, sport et alimentation comme vecteurs de bonne santé, Axe 3 – bien vieillir en Grande Sologne, Axe 4 – santé, accès aux soins et vulnérabilité. Le Président remercie les membres élus du copil santé : Guillaume GIOT, Stéphane LEROY, Chantal COUTAUD, Jean François LAHAYE, Chantal MEERSSCHAUT et Daniel LOMBARDI.

- PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE :** le Président indique aux membres du Bureau que les services du Pays travaillent à la création d'un annuaire des clubs sportifs et activités de loisirs. Ce document émane d'une demande des clubs et des élus membres du copil sportif. Les services du Pays et du CROS sont en train de finir de vérifier les coordonnées de chaque association. L'objectif est d'envoyer le document à toutes les communes, aux 3 communautés de communes et à tous les clubs avant fin juillet, afin que celui-ci puisse être diffusé au grand public pour la rentrée sportive 2025-2026.

Il informe les membres du comité que la directrice du Pays, Adeline KANENGIESER, a témoigné auprès des autres directeurs de Pays et PETR de la Région Centre Val de Loire et des techniciens du conseil régional sur le Projet sportif de territoire (PST), et que la Région souhaite s'inspirer du PST de Grande Sologne pour décliner des politiques sportives à l'échelle des bassins de vie ou/et des CRST.

Enfin, le Président précise que l'évènement sportif de territoire, en raison des délais trop courts pour en assurer le bon déroulement, initialement prévu le 30 août prochain est reporté à 2026 et qu'il aura lieu à Selles-Saint-Denis,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Pascal BIOULAC, demande s'il a des questions et lève la séance à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes.

Fait à Marcilly-en-Gault, le 15 juillet 2025.

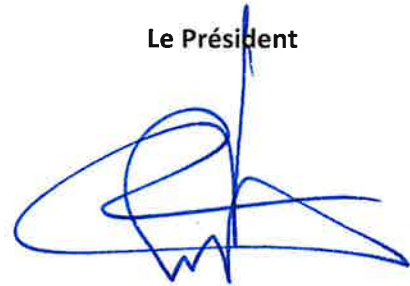
Le secrétaire de séance,



Laurent CARNOY

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Le Président



Pascal BIOULAC